

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2017

- **Présents** : tous les conseillers à l'exception de Olivier FRANÇOIS (ayant donné procuration à Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER-SIGAUD (ayant donné procuration à Nadège DUMAS-MARROUFIN) et Sandrine COURATIER (ayant donné procuration à Fabrice MOUNAL).

Secrétaire de séance : Pascale CIEPLAK

Ordre du jour :

- Eclairage public : confirmation délégation de compétence F.D.E.L. et validation de l'inventaire E.P. communal.
- C.D.G. du Lot : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel.
- Admission en non valeur.
- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.
- Participation sortie neige : école de Girac.
- Prestation de service : Les Attelages du camp de Foy.
- Compte rendu : mise en place de CAUVALDOR.
- Programme Voirie 2017
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 20H45

1 - Eclairage public : confirmation délégation de compétence F.D.E.L. et validation de l'inventaire E.P. communal.

Par délibération du conseil Municipal en date du 15 mai 2016 la commune avait adhéré au principe de transfert de la compétence de l'éclairage public à la Fédération Départementale d'électricité du Lot.

Après le recensement du patrimoine de cet éclairage public (points lumineux, armoires, pendules...) effectué par un bureau d'études pour un montant de 1768€ à la charge de la commune, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.

2 - C.D.G. du Lot : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel.

Le maire fait part à l'assemblée de l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités. Il est attribué aux agents titulaires et stagiaires (rédacteurs territoriaux, adjoint administratifs territoriaux, agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux).

Le conseil municipal délibère favorablement à cette proposition.

3 - Admission en non valeur.

Factures eau et assainissement restées impayées :

Eau : 125.08€

Assainissement : 105.47 €

4 - Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Suite à la fusion des Communautés de Communes « Cère et Dordogne » et « Sousceyrac en Quercy » à la Communauté de Communes CAUVALDOR, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée. Celle-ci est composée de membres des conseils municipaux.

MM Jacques LORBLANCHET, Jean François LESCURE et Mme Pascale CIEPLAK représenteront la commune de Puybrun.

5 - Compte rendu : mise en place de CAUVALDOR.

Le 5 janvier dernier CAUVALDOR 2 a été mis en place avec l'élection du président et des 15 vice-présidents.

Dans la nouvelle organisation, des pôles ont été créés. La commune intègre le pôle Biars/Bretenoux / Vayrac sous la vice-présidence de Mr Hugues du Pradel, Maire de Vayrac.

Chaque Pôle est composé de « conseillers de Pôle » désignés par le conseil municipal (3 pour Puybrun) et formé de 10 commissions dans lesquelles des conseillers municipaux vont être nommés

6- Participation sortie neige : école de Girac.

Dans l'immédiat le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande financière.

7- Prestation de service : Les Attelages du camp de Foy.

Suite à l'envoi de la proposition tarifaire pour la présence de calèches sur le marché de Noël de décembre 2017 le conseil municipal décide de prendre contact avec le prestataire afin de revoir le tarif de cette animation.

8 - Programme Voirie 2017

Avant d'engager des travaux de voirie sur la commune le conseil municipal souhaite rencontrer rapidement le vice-président de la commission voirie à CAUVALDOR afin de connaître les décisions qui vont être prises à la suite de ce transfert de compétence.

8 - Informations et questions diverses.

- Participation financière à la chambre des métiers :

La somme de 80 € sera versée à la chambre des métiers pour un élève résident sur la commune.

- Participation au SDIS

Pour la commune de Puybrun 28 016.03 € versés par la Communauté de Communes.

- Exonération de la taxe d'habitation pour les chambres d'hôtes.

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer cette exonération.

- Le transfert exceptionnel des excédents des budgets eau et assainissement sur le budget commune (125 000 €) s'effectuera sur le budget 2017.

- Suite à une rencontre avec des responsables du service courrier et de la Banque Postale une proposition est à l'étude pour l'ouverture du bureau de poste avec un facteur guichetier. Cet agent distribuerait le courrier le matin dans la bastide et tiendrait le bureau de poste l'après midi sur une base de 15 heures du mardi au vendredi.

Les élus présents à cette réunion ont demandé une ouverture le samedi matin.

- Recensement de la population

A l'issue de la première semaine plus de 30 % des habitants sont recensés. Les agents remercient les administrés pour l'accueil qui leur est fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45